

**PRÉPARATION AU DIPLÔME
DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER
DPLG**

Septembre 2022

La formation

L'organisme de formation	3
Public concerné	3
Déroulement de la formation	3
Contacts	3

Les modules

Définition du sujet du mémoire	4
Module GT 61 : Droit	4
Module GT 64 : Aménagement du territoire	4
Module GT 65 : Aménagement de la propriété	5
Module GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire	5
Module GT 67 : Science de la mesure	6
Module GT 68 : Géomatique	6
Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire	6

L'organisme de formation

Créée en 1946 au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), l'École supérieure des ingénieurs géomètres et topographes (ESGT) est le premier établissement français de formation dans les domaines de la topographie et du foncier.

Elle permet l'accès à la profession de géomètre-expert ainsi qu'à diverses formations de l'aménagement du territoire.

Les formations dispensées par l'ESGT mènent à une double compétence, technique et juridique, et fournit aux professions de la topographie et de l'aménagement foncier des spécialistes de la mesure, de la surveillance et de la représentation de la surface de la Terre, ainsi que de la délimitation de la propriété, de ses aménagements et de l'expertise foncière et immobilière.

Dans le cadre du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le gouvernement (DPLG), la commission consultative du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prescrit des modules de formation aux candidats :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid100138/diplome-de-geometre-expert-foncier-delivre-par-le-gouvernement-d.p.l.g.html>

L'Esgt est centre de formation et d'examen pour ces candidats.

En relation directe avec l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE), l'Esgt propose des modules de formation exigés pour l'obtention du diplôme et l'accompagnement à la conception du mémoire.

Public concerné

Les candidats au DPLG dont le module a été prescrit par la commission consultative du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Déroulement de la formation

Modules proposés

- GT 61 : Droit
- GT 64 : Aménagement du territoire
- GT 65 : Aménagement de la propriété
- GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire
- GT 67 : Science de la mesure
- GT 68 : Géomatique
- GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire

Coût

- Module de 37 h : 1590 €
- Module de 56 h : 2400 €
- Module de 75 h : 3200 €
- Module de 112 h : 4800 €
- Module optionnel d'accompagnement à la conception du mémoire : 1200 €
- Module optionnel d'aide à la rédaction du mémoire : 150 €

Lieu

École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes (Cnam - Esgt)
1 boulevard Pythagore
Campus universitaire
72 000 Le Mans

Durée

- 6 modules de 1 à 20 jours organisés entre janvier et octobre.

Nombre de stagiaires

- De 15 à 30 stagiaires maximum suivant les modules.

Contacts

Responsables pédagogiques

Élisabeth Botrel (droit privé)
Christophe Charlet (science de la mesure et géomatique)
Maylis Desrousseaux (droit public)
Marie Fournier (aménagement du territoire)

Service Formation Continue

Nathalie Chutel
 fcontinue@esgt.cnam.fr
 +33 (0)2 43 43 31 17
 www.esgt.cnam.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Définition du sujet du mémoire

Suivi administratif

Nathalie CHUTEL – fcontinue@esgt.cnam.fr

Contenu de formation

La problématique développée dans le mémoire est «définie par le candidat en concertation avec le maître de stage et un enseignant, membre de l'équipe pédagogique chargée de la mise en oeuvre des séminaires d'études» (art. 3 de l'arrêté du 1er février 2011).

L'ESGT, en tant qu'établissement mettant en oeuvre des unités de formation, peut participer à la définition des sujets de mémoire proposés par les candidats. Un candidat au titre de géomètre-expert foncier DPLG doit être en mesure de proposer spontanément un sujet original susceptible de faire progresser la profession, sur la base de son expérience et des données dont il peut disposer.

«Le mémoire [...] se rapporte à l'exercice du métier de géomètre-expert, principalement aux activités décrites au 1° de l'article 1 de la loi n° 46 - 942 du 7 mai 1946. Il doit être issu des travaux consistant en études ou projets [...] parmi ceux qu'il [le candidat] a exécutés ou auxquels il a participé, mettant en oeuvre ses capacités, connaissances et compétences dans les domaines visés dans le référentiel de compétences annexé au présent arrêté» (art. 3 de l'arrêté du 1er février 2011).

Le candidat souhaitant définir un sujet doit retourner à l'ESGT une fiche préimprimée. Cette démarche reste facultative, l'avis du sujet n'ayant pas de caractère obligatoire. Cette fiche est alors transmise par l'administration de l'école à un des enseignants de l'ESGT. Il n'appartient pas à un enseignant de proposer un sujet pour le mémoire mais il peut aider le candidat à recadrer le sujet. Une commission d'examen de l'ensemble des propositions se réunira durant la 2ème quinzaine du mois de janvier, afin d'émettre un avis sur chaque sujet.

Module GT 61 : Droit

Responsables pédagogiques

Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences

Mme Maylis DESROUSSEAUX, Maître de conférences

Contenu de formation

Droit public : droit public général (bases de droit constitutionnel), droit administratif (institutions administratives, finalités de l'action administrative, actes et contrats administratifs, domaine public, travaux et ouvrages publics), droit de l'urbanisme (cadre législatif et réglementaire, planification, documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT), régime des actes individuels, droit pénal de l'urbanisme), opérations et procédures d'aménagement (droits de préemption, expropriation, lotissement, ZAC), droit de l'environnement (régimes spécifiques de protection, installations classées pour la protection de l'environnement, prévention des risques).

Droit privé : Introduction au droit (grandes notions, système judiciaire, expertise judiciaire), droit des obligations (principaux contrats, régime général, droit de la responsabilité civile), droit des biens (caractéristiques et régime du droit de propriété, régime des servitudes) ; droit de la construction (notions)

Durée et dates

2 x 10 jours (2 x 56 h)

Module GT 64 : Aménagement du territoire

Responsable pédagogique

Mme Marie FOURNIER, Maître de conférences

Contenu de formation

Cadre général, urbanisme, aménagement des espaces, ingénierie

Aménagement : aménagement du territoire, conception et évolution, Villes et territoires, planification (réseaux, zonages...), infrastructures et transports.

Urbanisme : politiques urbaines, repères historiques, découpage et organisation de la ville, aménagement et usage des espaces publics, habitat, architecture, logement, mobilité, transports, activités économiques dans la ville, aménagement opérationnel urbain, ville durable (eau, énergie, biodiversité, paysage, écoquartiers).

Atelier d'urbanisme : mise en oeuvre des acquis en urbanisme réglementaire et opérationnel.

Durée et dates

8 jours (56 h)

Module GT 65 : Aménagement de la propriété**Responsable pédagogique**

Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences

Contenu de formation

- Estimation immobilière
- Expertise
- Baux commerciaux et d'habitation
- Mise en copropriété, documents de la copropriété, Règlement, Etat descriptif de division (EDD),
- Vie de la copropriété, Contrats de syndic, travaux, charges, Assemblée générale, vote, comptabilité/budget, Administration de la copropriété
- Division en volumes
- Délimitation de la propriété, Bornage, Mitoyenneté, Cadastre, Relations de voisinage
- Entremise, Loi Hoguet, Règlementation spécifique, Mandats
- Vente immobilière

Durée et dates

8 jours (56 h)

Module GT 66 : Accompagnement à la conception du mémoire**Contenu de formation**

Une fois la problématique définie (voir «Définition du sujet du mémoire», page 4), l'Esgt propose une prestation complémentaire et facultative de mise à disposition d'un professeur référent pour le suivi de la conception du mémoire. Dans ce cas un professeur référent accepte les modalités de mise en oeuvre décrites ci-dessous, mais n'est pas obligé de répondre favorablement à un candidat, notamment parce qu'il ne peut suivre qu'un nombre raisonnable de mémoires.

Mise en oeuvre

Le professeur référent conseille le candidat sur le fond et la forme. Le rôle de professeur référent a une durée imposée de 6 mois maximum.

Prestation proposée annuellement à partir du mois de mars jusqu'au rendu du mémoire.

Un professeur référent est désigné par l'ESGT et prend contact avec le candidat. Ce 1er contact définit le début de la prestation (à partir du 15 avril) et enclenche la facturation. La prestation est alors considérée comme due. Les modalités d'échange (rencontre, courrier, téléphone...) sont laissées à l'appréciation du professeur référent et du candidat. L'accompagnement à la conception du mémoire n'est pas reportable, même en cas d'abandon, de non-soutenance ou d'échec à la soutenance par exemple.

Le professeur référent peut ne pas maîtriser l'intégralité du sujet, et peut donc orienter le candidat vers d'autres personnes plus qualifiées que lui sur des aspects particuliers. Toutefois, la juxtaposition de plusieurs développements de bonne qualité ne conduit pas forcément à un mémoire cohérent. Le professeur référent suit donc ces échanges complémentaires afin d'assister le candidat dans la conception d'un mémoire cohérent.

À l'issue de la période d'accompagnement, le professeur référent formule des recommandations ou mises en garde au candidat avant la soutenance. Il peut conseiller au candidat de surseoir à la soutenance, mais ne peut s'opposer à la soutenance. Les recommandations du professeur référent peuvent être nuancées et laisser le candidat libre de décider de soutenir ou non.

Le jury de soutenance, dont le professeur référent ne fait pas partie, reste maître de son avis : « L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury » (art.3 de l'arrêté du 1er février 2011).

En d'autres termes, le fait d'être suivi par un professeur référent ne garantit pas le succès de la soutenance.

Module GT 67 : Science de la mesure**Responsable pédagogique**

M. Christophe CHARLET, Enseignant certifié

Contenu de formation

Topographie : mesures angulaires et de longueurs (matériels et méthodes), nivellement direct et indirect, méthodes de positionnement d'un point (mesures tachéométriques), travaux topographiques (lever, auscultation, implantation), manipulation des outils de calcul et report, mise en pratique (réalisation d'un levé par tachéométrie et GNSS, rattachement et report informatique), aspects réglementaires (classes de précision, réseaux enterrés).

Géodésie : Contexte géodésique, systèmes de coordonnées, systèmes de référence, projections cartographiques, transformations de coordonnées. GNSS (principes théoriques, stratégies d'observations pour la topographie). Géoréférencement en RGF93. Levé temps réel précis (réseaux temps réel)

Lasergrammétrie : lasergrammétrie terrestre et aérienne.

Nota : des connaissances préalables correspondant à un niveau bac+2 scientifique sont recommandées.

Durée et dates

10 jours (75 h)

Module GT 68 : Géomatique**Responsable pédagogique**

M. Christophe CHARLET, Enseignant certifié

Contenu de formation

Système d'information géographique : format et organisation des données géographiques (raster, vecteur), bases de données géolocalisées, notion de webmapping, application à la gestion de la cartographie parcellaire.

Photogrammétrie : introduction à l'image numérique (capteurs, prise d'images, géométrie et radiométrie), application à la photogrammétrie (stéréovision, préparation de missions, orientations et aérotriangulation, méthodes d'automatisation, produits altimétriques et orthoimages), lasergrammétrie terrestre et aérienne.

Nota : des connaissances préalables correspondant à un niveau bac+2 scientifique sont recommandées.

Durée et dates

5 jours (37 h)

Module GT 69 : Aide à la rédaction du mémoire**Responsables pédagogiques**

Mme Élisabeth BOTREL, Maître de conférences

Mme Marie FOURNIER, Maître de conférences

Contenu de formation

La journée de formation se décompose en deux temps principaux :

- Aide à la recherche bibliographique (ressources documentaires scientifiques principalement en foncier – droit, urbanisme, aménagement de l'espace), présentation formelle et exemples d'utilisations des ressources pour la construction d'un propos structuré et argumenté.

Sensibilisation au risque de plagiat ;

- Aide à la formulation d'un sujet de recherche (reprise de la fiche de sujet de mémoire) et construction d'un mémoire. Rappel des éléments attendus dans la rédaction d'un mémoire (introduction, développements, conclusion, annexes).

Durée et dates

1 jour (6 h) au mois de novembre

Notes

